



La Rochelle  
Université

Campus|nnov

# AAPIC

## APPEL À PROJETS INNOVANTS CAMPUSINNOV

Saison 6 2023-2024

En partenariat avec

Communauté  
d'Agglomération de  
**La Rochelle**



CampusInnov

23 avenue Albert Einstein - BP 33060 - 17031 La Rochelle  
Tél : 05 86 56 21 16 / Mail : [campusinnov@univ-lr.fr](mailto:campusinnov@univ-lr.fr) / [www.campusinnov.fr](http://www.campusinnov.fr)



## 1. PRÉSENTATION ET CONTEXTE

Le service CampusInnov de La Rochelle Université (LRUniv), a pour vocation de structurer et animer les dynamiques d'innovation, d'entrepreneuriat, de maturation et de lien entreprise au sein de l'établissement.

L'appel à projets innovants CampusInnov (AAPIC) s'inscrit dans la dynamique d'innovation CampusInnov ainsi que dans l'axe de transformation pédagogique du projet d'établissement, qui vise à répondre aux enjeux de l'accueil et de la réussite de publics de plus en plus divers et à accompagner les étudiants vers l'emploi grâce à des formations répondant davantage aux attentes du monde socio-économique.

Ces finalités se déclinent en plusieurs objectifs pour la professionnalisation des étudiants :

- Soutenir l'esprit d'entreprendre et d'innover des étudiants
- Renforcer l'implication des étudiants dans leurs apprentissages
- Favoriser des projets innovants
- Développer les compétences disciplinaires et transversales des étudiants
- Renforcer l'interdisciplinarité
- Rapprocher la formation du monde socio-économique
- Développer l'autonomie des étudiants dans leurs apprentissages ainsi qu'une meilleure connaissance du monde des entreprises, mais aussi des organisations publiques non académiques grâce à une mise à disposition de moyens

AAPIC a pour objectif de soutenir les initiatives de projets innovants, créatifs ou originaux, qu'ils soient de technologies, de services ou de sciences humaines et sociales. Ces projets peuvent être portés par un étudiant-entrepreneur, un porteur de projet, une entreprise, une collectivité.

Sera considéré comme innovant un projet proposant une façon originale de traiter un problème connu, ou abordant une thématique originale, ou les deux.

CampusInnov et La Rochelle Université ne prétendent à aucun droit de Propriété Intellectuelle ou Littéraires et Artistiques sur les résultats issus des travaux des porteurs de projets qui demeurent les propriétaires exclusifs desdits résultats.



## 2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

L'appel à projets AAPIC contient deux catégories :

### 1. AAPIC étudiant

L'étudiant qui candidate doit être porteur d'un projet entrepreneurial, étudier à La Rochelle Université et avoir obtenu le Statut National Étudiant-Entrepreneur (ou démarche en cours).

### 2. AAPIC Pro

Le projet peut être porté par une entreprise, une collectivité ou un porteur de projet non immatriculé. En complément, le projet « candidat » doit être composé d'un référent pédagogique et d'un groupe d'étudiants accompagné par une ou plusieurs formations de LRUniv (qui peut se formaliser sous le principe des projets tuteurés). En fonction du projet, l'équipe CampusInnov peut aider à identifier une formation et à recruter une équipe d'étudiants.

## 3. DOTATIONS DES LAUREATS

Les lauréats de l'appel à projet AAPIC pourront bénéficier d'un coup de pouce d'une valeur pouvant aller jusqu'à 15 000€.

Ce soutien se matérialise par :

- Un accompagnement individuel personnalisé
- Un accès aux espaces de co-working et salle de créativité CampusInnov
- À un accès à des équipements scientifiques sous conditions (et accord préalable des référents scientifiques)
- Des ateliers d'experts pour aider à l'avancement du projet
- D'une bourse projet pouvant aller jusqu'à 5 000€

La bourse projet obtenue peut aider au financement d'une étude ou d'un audit (documentaire, marketing, financier, ergonomique, technique, juridique, marché), une preuve de concept, un prototype.

Les dépenses éligibles :

- Matériel
- Matières premières
- Location machines ou équipements



- Prestations, expertises
- Gratification de stage

Pour la catégorie AAPIC Pro, la bourse projet pourra être soumise à un co-financement de 50% de la somme totale.

La bourse projet obtenue peut-être soit versée directement à l'entité lauréate soit être versée directement aux prestataires/fournisseurs identifiés par les porteurs de projet. Le choix est fait par le candidat après accord de CampusInnov.

#### 4. CRITERES DE SELECTION

Les dossiers seront évalués selon les critères suivants :

- L'équipe
  - Complémentarité de l'équipe (projets collectifs et pluridisciplinaires)
  - Motivation et engagement des différentes parties prenantes du projet
  - Objectifs pédagogiques et plus particulièrement la cohérence entre projet et formation
- Le projet
  - Problématique claire et identifiée
  - Degré d'innovation ou originalité du projet
  - Calendrier et objectifs attendus atteignables
  - Justification des besoins financiers pour la demande de bourse projet
  - Faisabilité économique et opérationnelle
  - Utilité du dispositif par rapport au projet

Pour que les résultats de ces projets soient les plus riches possibles, et en lien avec la stratégie d'établissement, CampusInnov favorisera les projets issus des thématiques SmartCampus (Campus Universitaire Intelligent) et LUDI (Littoral Urbain Durable Intelligent), les projets pluridisciplinaires d'étudiants venus d'horizons divers ainsi que les projets tuteurés en lien avec une entreprise.



## 5. LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est libre mais doit à minima présenter les éléments suivants :

- Le nom du projet ;
- L'identité des membres (étudiants, référent entreprise, tuteur formation) ;
- L'identification de la formation concernée ;
- L'identification de l'entreprise concernée (le cas échéant) ;
- Un descriptif détaillé du projet et son caractère original ou innovant (2 pages minimum) ;
- Les motivations à entreprendre le projet
- Les objectifs visés (analyse de l'existant, principaux constats à l'origine du projet, résultats attendus pour les étudiants, pour l'équipe pédagogique) ;
- Les motivations individuelles des membres prenant part au projet ;
- La réalisation prévue et les résultats attendus ;
- Un calendrier prévisionnel du projet et des réunions ;
- Un plan de financement avec les dépenses prévues (matériels, logiciels, matières premières, déplacements) détaillées et les devis correspondants de moins de 3 mois.
- Dans le cas d'une demande d'accès au laboratoire, la liste des équipements scientifiques souhaités, le nom du référent scientifique, la durée et la période envisagée ainsi que la description des travaux de R&D.

## 6. MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

L'appel à projets innovants CampusInnov (AAPIC) est ouvert en continu, avec une date de clôture finale des candidatures le 10 octobre 2023.

Les candidatures sont à déposer par voie électronique à l'adresse [campusinnov@univ-lr.fr](mailto:campusinnov@univ-lr.fr),

Le processus pour candidater est le suivant :

1. Proposer votre sujet de projet par email à l'adresse [campusinnov@univ-lr.fr](mailto:campusinnov@univ-lr.fr)
2. Après validation de la recevabilité de votre candidature, recevez votre dossier de candidature par email et faites-vous assister pour constituer votre équipe et rédiger votre dossier
3. Envoyez votre dossier de candidature finalisé par email à l'adresse [campusinnov@univ-lr.fr](mailto:campusinnov@univ-lr.fr) avant le 10 octobre 2023

## 7. PROCESSUS DE SÉLECTION

Chaque projet est présenté au Comité de sélection et doit être soutenu à l'oral (avec support visuel au choix) par les candidats, pendant une durée de 15 minutes (en incluant un Pitch de 5 minutes avec une valorisation de ce dernier et avec les attentes par rapport au projet et son déploiement et un échange de questions/réponses avec le comité).



Le comité de sélection en charge de l'évaluation des projets pourra se composer des membres suivants ou de leurs représentants :

- Du Vice-Président de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- Du Vice-président Innovation, développement socio-économique et entrepreneuriat
- Du Vice-Président de La Recherche
- De la Vice-Présidente de la CFVU
- Du directeur de la recherche
- De la directrice de la fondation de La Rochelle Université
- Du directeur de CampusInnov
- D'un représentant de La Rochelle Technopole
- Des directeurs ou des assesseurs pédagogiques du Collégium, Institut LUDI, IUT et Droit
- Des directeurs d'Unités

Le nombre de candidats et de lauréats n'est pas limité et les candidatures multiples sont autorisées.

Les critères d'évaluation sont basés sur la présentation du projet, le caractère innovant et original du projet ainsi que sa faisabilité (économique et opérationnelle).

## 8. CALENDRIER

Dépôt des propositions de sujets *	Jusqu'au 2 octobre 2023 midi
Clôture des candidatures	10 octobre 2023 midi
Comité de sélection de projets et publication des projets lauréats	Octobre 2023
Réunion Kick-off	2 novembre 2023
Programme d'ateliers à la carte	Novembre 2023 à mars 2024
Fin de l'accompagnement	Juin 2024



- **\* Avant de pouvoir déposer un dossier de candidature, les étudiants devront veiller à s'assurer de la recevabilité du dossier auprès de CampusInnov. Un dossier reçu qui n'aura pas été présenté à CampusInnov en amont de la candidature ne sera pas recevable.**

## 9. ENGAGEMENT DU PORTEUR

Le bénéficiaire ainsi que les membres de l'équipe projet s'engagent à :

- Répondre aux sollicitations d'accompagnement formulées par l'équipe CampusInnov, et la tenir informée de tout changement qui serait opéré sur le projet
- Participer à la bonne conduite du projet ainsi qu'à son évaluation (tenue d'un journal de bord pour documenter le processus et contribution au bilan final).
- Afficher sur les différents supports le logo CampusInnov comme soutien au projet
- Justifier l'ensemble des dépenses énoncées lors du dossier de candidature et le cas échéant justifier les écarts réalisés/prévisionnels
- Produire un bilan de fin de projet mettant en avant les avancées du projet, le retour sur expérience, les résultats obtenus et les éventuels décalages entre le réalisé et le prévisionnel.

